

22

R A P P O R T

OBJET : 1 - POLITIQUE DE LA VILLE – VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La Municipalité a choisi de contribuer, dans le cadre de la Politique de la Ville, au financement d'actions sur les quatre ans d'existence du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, mais également de soutenir de nouveaux projets dans les domaines de l'Emploi et le Développement Economique, la Citoyenneté et la Prévention de la Délinquance, l'Habitat et le Cadre de Vie, la Santé, la Réussite Educative.

L'Etat renforce cet effort au titre de ses crédits spécifiques CUCS par une enveloppe de 579 375 €, en légère augmentation par rapport à l'enveloppe initiale 2009, avec comme priorité, le soutien aux projets liés à l'emploi.

Cette programmation est complétée par des dispositifs tels que les chantiers jeunes et les OVVV qui permettent aux associations de développer et consolider leur travail en direction des adolescents et jeunes adultes.

Il est ainsi proposé de valider le principe de financement des projets ci-dessous présentés, sous réserve de l'engagement contractuel des associations de produire un bilan de l'action et un compte-rendu financier des actions concernées.

Dans ce contexte, il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de participer au financement des projets suivants pour un montant total de 125 331 €. Cette participation porte à 1 035 227 € le montant des subventions octroyées par la Ville de Metz.

ACCES A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

RECONDUCTION DE PROJET

« Réseau de mise à disposition de véhicules pour les publics en difficulté de mobilité » : Mob d'Emploi

Cette action permet aux publics en difficulté de mobilité, d'accéder plus facilement à l'emploi ou à la formation. En bénéficiant d'un tarif de mise à disposition bas, ils peuvent accéder dans un premier temps, à l'emploi, étape à compter de laquelle ils doivent trouver une solution de mobilité au terme du contrat de mise à disposition qui ne doit pas excéder trois mois.

Coût global : 110 094 €

Subvention de la Ville de Metz : **8 400 €**

CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

RECONDUCTION DE PROJETS

« Activités de Loisirs-Prévention » : Centre Social Georges Lacour.

Afin de lutter contre le désœuvrement, l'action propose aux jeunes du quartier du Chemin de la Moselle de participer à des activités socio-éducatives durant leur temps libre. Ces activités permettent de mettre en place un cadre propice au développement de la socialisation et de la citoyenneté, au respect de la vie collective.

Coût global : 77 300 €

Participation de la Ville de Metz : **16 800 €**

« Animation Ados » : Centre Social Georges Lacour.

Les activités mises en place dans le cadre de cette animation (informatique, découverte et pratique de sports, sorties et week-ends organisés par les jeunes eux-mêmes) tendent à favoriser la socialisation des jeunes et à les amener à devenir plus autonomes.

Coût global : 76 200 €

Participation de la Ville de Metz : **31 500 €**

« Enfance et insertion des jeunes mères » : Comité de Gestion des Centres Sociaux (CGCS)

Il s'agit de favoriser, auprès d'un public féminin en cours d'acquisition des bases linguistiques, l'accès aux informations liées à la petite enfance sur le plan médico-social, administratif et éducatif.

Coût du projet : 30 305 €

Subvention de la Ville de Metz : **9 000 €**

« Atelier permanence de peinture, expression libre » : Comité de Gestion des Centres Sociaux (CGCS)

Cette action consiste à favoriser l'accès à l'art (peinture, dessin) pour tous en donnant la possibilité à chacun de s'exprimer librement, tout en bénéficiant d'un accompagnement sur le plan technique et d'une logistique adaptée.

Coût du projet : 28 800 €

Subvention de la Ville de Metz : **4 800 €**

« Ecrivain Public, un service indispensable au quartier » : Comité de Gestion des Centres Sociaux (CGCS)

Il s'agit de mettre à disposition un service gratuit à la population du quartier de Metz-Borny qui rencontre des difficultés de compréhension de la langue française (écrite et orale) afin qu'elle puisse avoir accès aux informations et avoir la possibilité de gérer ses affaires au quotidien.

Coût du projet : 40 328 €

Subvention de la Ville de Metz : **3 990 €**

« In Situ » : Compagnie PH 7

C'est un travail de création artistique autour de l'habitat et des conditions de vie servant de point de départ pour réunir les habitants de Metz-Patrotte dans une démarche citoyenne. En partageant un objet (le logement) et un désir (l'aménagement d'un espace public et privé) en commun, le potentiel artistique sera utilisé comme vecteur permettant de tisser ainsi un lien social particulier à l'occasion des moments de rencontres proposés par la Compagnie.

Coût du projet : 77 450 €

Subvention de la Ville de Metz : **8 000 €**

« La coopération en jeux » : Ecole de la Paix

L'objectif des séances de jeux est de créer un climat propice à la coopération et de favoriser la cohésion du groupe de 12 enfants.

Coût du projet : 1 540 €

Subvention de la Ville de Metz : **520 €**

« Lieu de rencontre » : La Marelle

Différentes actions sont menées dans le cadre de ce programme : lieu de rencontre parents-enfants, médiation du droit de visite, parloir pour tous, médiation familiale. En 2009, 270 familles et 394 enfants ont utilisé ce dispositif.

Coût du projet : 231 671,40 €

Subvention de la Ville de Metz : **20 000 €**

« Actions culturelles et artistiques à des fins éducatives » : Nan Bara

Il s'agit de proposer aux enfants et aux adolescents, des ateliers artistiques, culturels et éducatifs. Les activités proposées concernent des ateliers chorégraphiques, musicaux et de théâtre.

Coût du projet : 13 300 €

Subvention de la Ville de Metz : **2 480 €**

NOUVEAUX PROJETS

« Les ateliers de la rue » : Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (CMSEA)

Divers ateliers (Capoeira, Hip-Hop, Vidéo) permettront de mobiliser et prendre en charge des jeunes en grande difficulté sociale, à les « accrocher » à partir de la rue.

Coût du projet : 15 800 €

Subvention de la Ville de Metz : **4 500 €**

« De découvertes en découvertes » : Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (CMSEA)

Il s'agit de permettre à des jeunes qui ont eu peu l'occasion de s'approprier l'espace social, d'accéder à des activités culturelles et/ou artistiques et d'ouvrir ainsi leur champ de connaissances et leur champ de possibles.

Coût du projet : 3 300 €

Subvention de la Ville de Metz : **1 500 €**

REUSSITE EDUCATIVE

RECONDUCTION DE PROJET

« Illettrisme et citoyenneté » : Comité de Gestion des Centres Sociaux. Le projet consiste à mettre en relation des jeunes de 16 à 25 ans issus de Metz-Borny, en situation d'illettrisme, avec des structures accueillant des personnes âgées et les personnes âgées elles-mêmes afin de susciter des vocations professionnelles mais aussi donner du sens à l'enseignement linguistique.

Coût du projet : 92 063 €

Subvention de la Ville de Metz : **5 996 €**

NOUVEAUX PROJETS

« Soutien aux mères des cités » : Association Formation Information Loisirs Emploi Culture (AFILEC)

Deux ateliers (développement intellectuel de l'enfant et soutien aux mères) seront organisés dans le cadre de cette action. Ce programme soutient le développement intellectuel et social des enfants en danger en raison d'un environnement défavorable. C'est une action de prévention visant à améliorer la relation mère-enfant et à remédier, en parallèle, à certaines situations difficiles au sein des familles immigrées défavorisées.

Coût du projet : 11 830 €

Subvention de la Ville de Metz : **2 000 €**

« Accueil des enfants de 0 à 4 ans » : Maison Ouverte

Cette action vise à sensibiliser la population du quartier de Metz-Nord afin de lui faire connaître cet espace qui est aussi un lieu de rencontre et d'échanges pour les parents et de loisirs pour les tout-petits.

Coût du projet : 3 580 €

Subvention de la Ville de Metz : **3 580 €**

ATELIERS JEUNES

Le programme Ateliers Jeunes s'inscrit dans le cadre de la prévention de la délinquance et propose aux jeunes de 15 à 21 ans, habitant les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, de participer durant les vacances scolaires à des projets d'intérêt collectif en contrepartie de bourses réinvesties dans des projets individuels ou collectifs.

Il est proposé de participer aux financements des projets portés par les associations suivantes :

<u>APSIS</u>	Coût global	Participation Ville de Metz
Rénovation local accueil (Metz-Borny)	595 €	295 €
Peinture dans une cour (Metz-Borny)	935 €	450 €

Rénovation peinture (Metz-Borny)	595 €	295 €
-------------------------------------	-------	-------

Participation Ville de Metz : **1 040 €**

CENTRE LACOUR

Rénovation de locaux (Arry)	1 785 €	245 €
Rénovation de locaux (Arry et Metz-Nord)	1 480 €	490 €

Participation Ville de Metz : **735 €**

CMSEA

A vos molettes (Metz-Nord)	1 100 €	245 €
Vie de château	1 000 €	245 €

Participation Ville de Metz : **490 €**

Soit un montant total de **2 265 €**

La motion est en conséquence.

MOTION

OBJET : 1 - POLITIQUE DE LA VILLE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

Vu le Budget Primitif,

Vu la Loi du 1^{er} août 2003 d'Orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine,

Vu la décision du Comité Interministériel des Villes et du Développement Urbain du 9 mars 2006 consistant à substituer, à compter du 1^{er} janvier 2007, les Contrats Urbains de Cohésion Sociale aux Contrats de Ville,

Vu la décision du Comité d'Administration Régional en date du 10 novembre 2006 par laquelle les quartiers de Metz-Bellecroix, Metz-Borny, Chemin de la Moselle, Boileau-Prégénie, Metz-Patrotte et Hannaux-Frécot-Barral ont été retenus dans la géographie prioritaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 janvier 2007 par laquelle a été validée la convention-cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, signée avec l'Etat en date du 2 février 2007,

Vu l'avis favorable du 30 juillet 2007 de Monsieur le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de Moselle, Délégué de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances, ayant validé le programme pluriannuel d'actions du CUCS,

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 25 février et 25 mars 2010,

Considérant l'intérêt que représente l'ensemble de ces actions s'inscrivant dans le cadre des thématiques prioritaires développées par la Politique de la Ville, dans lesquelles la Ville de Metz s'attache à s'engager,

DECIDE

D'approuver et de participer pour une dépense de 125 331 € au financement des actions suivantes :

<u>AFILEC</u>		
Soutien aux mères des cités		2 000 €
<u>APSID</u>		
Ateliers Jeunes		295 €
(Rénovation local accueil)		
Ateliers Jeunes		450 €
(Peinture dans une cour)		
Ateliers Jeunes		295 €
(Rénovation peinture)		
<u>CENTRE SOCIAL LACOUR</u>		
Ateliers Jeunes		245 €
(Rénovation de locaux)		
Ateliers Jeunes		490 €
(Rénovation de locaux)		
Activités loisirs-prévention		16 800 €
Animations Ados		31 500 €
<u>CGCS</u>		
Enfance et insertion des jeunes mères		9 000 €
Atelier permanent de peinture		4 800 €
Ecrivain public, un service indispensable		3 990 €
Illettrisme et citoyenneté		5 996 €
<u>CIE PH7</u>		
In Situ		8 000 €
<u>CMSEA</u>		
Les ateliers de la rue		4 500 €
De découvertes en découvertes		1 500 €
Ateliers Jeunes		245 €
(A vos molettes)		
Ateliers Jeunes		245 €
(Vie de château)		
<u>ECOLE DE LA PAIX</u>		
La coopération en jeux		520 €
<u>MAISON OUVERTE</u>		
Accueil des enfants de 0 à 4 ans		3 580 €
<u>LA MARELLE</u>		
Lieu de rencontre		20 000 €
<u>MOB D'EMPLOI</u>		
Réseau de mise à disposition de véhicules		8 400 €
<u>NAN BARA</u>		
Actions culturelles et artistiques à des fins éducatives		2 480 €

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie en cas de non respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

L'Adjointe Déléguee :
Isabelle KAUCIC